

Évaluation PPCR et accès à la Hors Classe des PE

Après l'audience à la DGRH du 10 septembre

la revendication demeure



Le SNUDI-FO (syndicat FO du premier degré du public avec qui le SNFOEP travaille pour défendre les PE), reçu par le DGRH le 10 septembre, a rappelé son refus de PPCR dont les conséquences ne cessent de s'abattre sur les personnels.

Il a dénoncé les règles d'évaluation mise en œuvre par PPCR, le taux d'accès à la HC injuste et inacceptable pour les PE, le caractère arbitraire et de surcroît définitif de l'appréciation portée par les autorités hiérarchiques pour l'accès à la HC. Ces dispositions interdisent de fait à des milliers de PE d'accéder à la HC dans un délai acceptable et surtout avant leur départ en retraite.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

**le 14 septembre
2018**

L'arbitraire doit cesser

Aux nombreux témoignages d'arbitraire et d'injustice au cours de la première campagne d'évaluation PPCR, le DGRH n'a apporté aucune explication. À la demande du SNUDI du retour à un barème basé sur l'Ancienneté Générale de Service (AGS), ils ont opposé le principe même de PPCR à savoir le refus d'une carrière cylindrique, seule garante de l'accès à la HC de tous les PE avant leur départ à la retraite.

Il résulte de toutes ces dispositions des écarts de traitement en fin de carrière qui peuvent dépasser 1000 euros mensuels, un pouvoir hiérarchique décuplé dans l'obtention de promotions d'échelon et de grade.

Le ministre confirme que les appréciations des inspecteurs d'académie resteront gravées dans le marbre ! Inacceptable !

À la demande du SNUDI que les appréciations ne soient pas définitives, et qu'elles puissent évoluer positivement, parce qu'elles pénalisent les PE jusqu'à la fin de leur carrière, le DGRH a indiqué que « *le caractère définitif est intrinsèque à PPCR* ». Ainsi, les appréciations bien souvent injustes et arbitraires, attribuées aux collègues, devraient rester gravées dans le marbre. Pour le SNUDI-FO et pour le SNFOEP c'est inacceptable!

Les PE doivent bénéficier d'un taux d'au moins 17 % car 13,2 % c'est une baisse considérable de promus

Le refus du ministre de porter le taux d'accès à la HC pour les PE à 17 % (contre les 13,2 % actuels) comme tous les autres corps de l'Éducation nationale écarte de cette promotion 2018 un grand nombre de PE.

« Pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants, l'arbitraire ça suffit ! »

**Du 29 novembre au 6 décembre votez FORCE OUVRIERE !
Refus de continuer à donner des voix à ceux qui ont signé PPCR !**